

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Au nom du Conseil d'administration, je suis heureux de présenter le Rapport d'activité. **2021 a été, à bien des égards, une année de transition. Quelques chiffres :**

- Le nombre de nouveaux adhérents est resté limité à **14 760**. C'est mieux qu'en 2020, mais nous avons connu des années bien plus fastes.
- Leur âge moyen est de **40 ans**. **35 %** ont même moins de **30 ans** et près de la moitié moins de 40 ans. L'Afer séduit les jeunes. Nous comptons aujourd'hui **753 804 adhérents**.
- Le nombre de décès est resté stable (10 473 adhérents) représentant 1,5 milliard de prestations. Le reversement des capitaux décès sur une autre adhésion Afer concerne plus de **35 %** des bénéficiaires. La fidélité se transmet.
- La durée moyenne de détention des contrats est de **19,3 années**. Avec un tel horizon, il est sage d'envisager une diversification plus active de l'épargne.
- Près de **2,3 milliards d'euros** ont été collectés en 2021, dont **35 % en UC**. Quelque **89 %** sont des versements et **11 %** des affaires nouvelles.
- L'encours des contrats s'établit à **56 milliards d'euros** et approche **61 milliards** en valeur boursière (y compris coupons courus).
- Le GIE Afer a répondu à **900 000 demandes**. Le site internet (www.afer.fr) ne cesse de s'adapter à nos besoins.
- Quelque **340 000 adhérents** détiennent au moins une unité de compte.
- **30 396 changements** de clauses bénéficiaires ont été enregistrés ainsi que **45 000 changements** d'adresse ou d'état civil.
- Nous avons reçu **325 000 appels téléphoniques**.

Merci à l'ensemble des collaborateurs du Gie Afer, aux 2 000 courtiers et agents ainsi qu'à nos partenaires assureurs.

AÉMA : UN NOUVEAU PARTENAIRE SOLIDE

L'année a été marquée par la cession de notre partenaire historique, Aviva France, qui redevient Abeille Assurances. Quel beau retour aux sources !

L'Association, mue par la protection des intérêts de l'adhérent, a suivi, examiné, scruté les offres des différents candidats. Elles étaient nombreuses bien que l'Afer ne soit pas un actif cessible. Une Association d'épargnants, forte de 750 000 femmes et hommes, ne se vend pas. L'Afer s'est finalement prononcée en faveur d'Aéma. Soyons discret, mais je ne résiste pas à vous dire que le Président d'Aéma est aussi... adhérent de l'Afer.

Pour nous, Aéma fut le meilleur choix. Nous partageons un ADN proche, la qualité, l'humain, la proximité, le dialogue, le respect de valeurs fortes, le souci constant de l'adhérent, du sociétaire, de l'épargnant. Voilà des valeurs partagées !

La trajectoire fut intense. Elle a été entérinée par l'Assemblée Générale de juin 2021.

Depuis la cession intervenue en octobre 2021, les travaux ne cessent de se poursuivre. Le cadre contractuel existant est maintenu. Nous allons même l'améliorer. Notre volonté, partagée, est maintenant de construire dans la transparence, de promouvoir une coopération fructueuse et de relever les défis qui se présentent.

L'ADHÉRENT : CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

- L'encours sur les supports en unités de compte approche **14 milliards d'euros** grâce au contexte favorable des marchés financiers, à la diversification des gérants (« il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier ») et à la qualité de notre offre.
- Les rachats partiels sont stables à **1,3 milliard d'euros**.
- Les rachats totaux ont concerné **7 001 adhérents pour 177 millions d'euros de prestations**. Le taux de rachat annuel diminue un peu à 2,8 %. Il est l'un des plus faibles en France. Quand on est à l'Afer, on y reste.

Aéma et Afer, c'est une affinité associative et mutualiste, un partage d'ADN au service de l'adhérent, une vision commune autour de :

- l'adaptation de l'offre et des services aux besoins de l'adhérent
- la recherche de performance dans une stratégie financière concertée
- la volonté d'amélioration continue de la qualité de service offerte à l'adhérent
- le respect d'une gouvernance paritaire permettant de renforcer la convergence des intérêts réciproques

LA VOIX DE L'AFER

Cette année encore, les attaques contre le cadre juridique et fiscal de l'assurance vie n'ont pas manqué et ont porté sur **la question successorale**.

Que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, plusieurs élus de la Nation ont tenté de s'en prendre au régime fiscal de l'assurance vie en matière de transmission. L'Afer a lutté et la première tentative parlementaire a été repoussée. L'Afer a levé l'étendard contre un funeste amendement de décembre 2021. Nous avons conscience que ce n'est qu'une bataille. Le combat ne fait que commencer. C'est l'Afer qui a lancé la question des héritages comme un véritable enjeu de société.

L'Afer sera toujours contre ces élus qui veulent s'acaparer une épargne ne leur appartenant pas. L'Afer sera toujours pour les familles qui désirent transmettre dignement le fruit de leur travail à ceux qu'elles aiment.

Comment ne pas rappeler la nature juridique du contrat et le fait que le capital garanti en cas de décès ne peut relever de la dévolution successorale puisque ce capital est réputé ne jamais appartenir au défunt ?

Ceux qui dénoncent ce dispositif comme « tellement avantageux » oublient peut-être que ce régime assujettit les défunts à payer des prélèvements sociaux (au taux de 17,2 % aujourd'hui).

En outre, l'abattement en vigueur par bénéficiaire, montré du doigt, n'a pas été revu depuis 23 ans et, de plus, est divisé en cas de démembrement des droits entre les bénéficiaires, lesquels ne sont pas forcément des héritiers.

Au-delà de la réforme fiscale des successions, on en arrive à une tentative de remise en cause civile de la désignation des bénéficiaires. Veut-on nous imposer nos bénéficiaires ? Veut-on laisser à quelques députés le pouvoir de choisir à notre place nos héritiers et ceux que nous voulons protéger ? Toute cette réforme s'inspire d'une philosophie autoritaire et dictatoriale de l'épargne.

L'assurance vie est un produit d'épargne populaire, auquel ont souscrit près de 20 millions de nos concitoyens. Sont-ils tous millionnaires ? 58 % des agriculteurs détiennent un contrat ; un cadre sur deux ; 30 %

des employés ; 38 % des artisans. L'assurance vie n'est pas une niche fiscale pour des ménages fortunés. Elle est un service public. On ne taxe pas un service public. Elle est l'affaire de tous les Français, y compris les classes moyennes. C'est l'assurance vie qui contribue au financement de notre économie et des transitions en cours.

Défendre l'assurance vie, c'est servir l'intérêt général. Attaquer l'assurance vie, c'est servir des intérêts catégoriels ; c'est punir la France, c'est punir une France qui réussit et qui transmet.

Nos politiques doivent comprendre qu'au-delà de l'aspect économique, transmettre est un acte de la vie. Il n'y a rien de plus beau que de transmettre l'exemplarité d'une réussite aux yeux des générations futures.

Entre 2006 et 2021, nous avons connu seize réformes du régime des capitaux décès. C'était seize de trop. S'attaquer à l'un des rares dispositifs qui a prouvé son efficacité et qui fonctionne bien, révèle une bien grande méconnaissance de sa qualification juridique.

L'Afer demande une mesure forte, symbolique et nécessaire : celle d'un article 1 du CGI (il n'existe pas à ce jour), visant à réaffirmer un impératif de sécurité juridique : en cas de doute sur une interprétation fiscale, c'est la confiance légitime des citoyens qui doit prévaloir.

L'Afer a ainsi également lutté avec force contre la surréglementation et l'excès de contrôle du superviseur européen EIOPA, engendrés par la révision de la Directive Solvabilité II, qui sont de nature à abaisser les rendements et à pénaliser les assureurs comme les épargnants. Trop de contrôles tuent le contrôle. Revenons à des choses plus souples, qui simplifient notre vie plutôt que de la complexifier avec une surveillance et des réglementations qui n'en finissent pas.

Notre « réserve », la PPB, doit être équilibrée, ni excessive, car elle nous appartient et doit nous revenir avant six ans, ni trop faible car le fonds général est un fonds garanti qui doit jouer la carte de la sécurité avec un partenaire solide. Elle a été renforcée pour représenter fin 2021 l'équivalent de **401 millions €** correspondant à environ 0,93 % des provisions mathématiques, notre épargne. Notre taux, **1,70 %**, sans être le n° 1, nous place parmi les meilleurs.

Sur nos 24 unités de compte, presque toutes ont été performantes. Une déception concerne les supports obligataires mais 4 UC, comme Afer Actions Monde, ont gagné plus de **20 %**. Nous avons proposé en 2021 une nouvelle unité de compte : Afer Pierre, un support prometteur car, par les temps qui courent, il est sage de revenir à des actifs solides dans la durée.

Nous abordons 2022 avec sérénité, vigilance, confiants en l'avenir des fonds généraux et en la nécessité de diversifier notre épargne... sans oublier le nouveau produit retraite, le PER individuel Afer.

LES ASSISES DE L'AFER

L'ASSOCIATION FAIT ENTENDRE SA VOIX

Près de 2000 adhérents étaient présents le 14 mars dernier à la Salle Pleyel pour l'édition 2022 des Assises de l'Afer, suivie également par des dizaines de milliers de spectateurs en streaming dans toute la France.

Cet événement réunit tous les ans les décideurs politiques et les personnalités économiques influentes, pour des débats et échanges constructifs. Cette année, élection présidentielle oblige, les principaux candidats étaient représentés aux Assises, où furent exposées les grandes lignes de la politique de l'épargne susceptible d'être mise en œuvre.

En guise de conclusion, Gérard Bekerman, président de l'Afer, a appelé les candidats à protéger ce trésor national qu'est l'assurance vie plutôt que de le réprimer fiscalement, rappelant au passage que l'assurance vie était un contrat citoyen, détenu par des Français issus de toutes les catégories socio-professionnelles. Le Président de l'Afer a rappelé les propositions pour la présidentielle : augmenter l'abattement de 152 500 euros sur l'assurance vie reçue en succession, pouvoir verser des primes « hors succession » jusqu'à 75 ans au lieu de 70, prendre des mesures fortes pour garantir la sécurité et les rendements des fonds en euros, et introduire un article 1^{er} du code général des impôts qui viendrait rappeler que l'application de la règle fiscale doit faire prévaloir l'intérêt légitime des contribuables.



LA PRESSE EN PARLE...

LA CROIX

16 mars 2022

Les mesures des candidats sur la fiscalité et l'héritage

« Conviés par l'Association française d'épargne et de retraite (Afer), les candidats ont précisé leur programme. Très attendu sur ce sujet, Emmanuel Macron a fait savoir, par la voix de Laurent Saint-Martin, son trésorier de campagne, qu'il ne toucherait pas à l'impôt sur l'héritage. »

Le Revenu

16 mars 2022

Assurance vie : les propositions des candidats à l'Élysée

« Hadrien Toucel a évoqué la fin de l'exonération fiscale pour les assurances vie investies à l'étranger pour rapatrier les investissements sur le territoire national. Quant à la succession, il a rappelé la volonté de Jean-Luc Mélenchon d'exonérer totalement les héritages en dessous de 120 000 euros et de les taxer à 100 % au-delà de 12 millions d'euros en vue de financer, notamment, les résidences universitaires. »

investir

LE JOURNAL DES FINANCES

15 mars 2022

Assises de l'Afer : les principaux candidats presque unanimes pour ne pas toucher à l'assurance-vie

« Le représentant de Marine Le Pen, Philippe Nguyen, a également indiqué vouloir maintenir le statu quo pour l'assurance-vie tout en plaidant pour "des fiscalités plus clémentes". [...] Pour la succession en général, il a rappelé la proposition phare de la candidate : un abattement de 300 000 euros sur l'immobilier. »

« Vijay Monany, membre du parti d'Eric Zemmour (Reconquête), a présenté une mesure pour l'assurance-vie : "La fin de la loi Sapin II." Ce texte, adopté en 2016, prévoit que les retraits puissent être bloqués sur les contrats en cas de crise du système financier. Il a défendu, par ailleurs, "une exonération totale des transmissions" pour les entreprises familiales françaises. »

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION
RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER

COMPTES ANNUELS 2021

L'exercice 2021 a continué d'être marqué, quoique moins fortement que l'exercice précédent, par les conséquences de la crise sanitaire mondiale qui a nécessité d'adapter en permanence les actions de l'Association à un contexte changeant. Par ailleurs, 2021 aura également été marqué par le changement d'actionnaire de notre partenaire assureur.

PRODUITS

En 2021, les produits d'exploitation se sont élevés à 9172298 €, alors qu'ils étaient de 8356742 € en 2020, soit une augmentation de 815556 €.

Les produits se décomposent essentiellement en :

- **131438 €** au titre des droits d'entrée, en diminution de 399842 € par rapport à 2020, essentiellement parce que le montant de 2020 avait été majoré par la prise en charge des gratuités de droits d'entrée sur les contrats Afer 100, obtenue de l'assureur.
- **7942911 €** au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en augmentation de 2,6 % par rapport à 2020. Celle-ci est assise sur la valeur des provisions mathématiques au 31 décembre 2021.
- **1097949 €** correspondant au remboursement par le Groupe AVIVA des frais d'audit juridique et financier exposés par l'Association dans le cadre de son droit de regard sur la cession du contrôle de l'assureur.

CHARGES

Les charges d'exploitation augmentent de 621908 € par rapport à l'exercice 2020 pour un total de 8664748 €.

Cette augmentation résulte essentiellement des frais de conseil exposés dans le cadre de la cession d'Aviva France, puisque l'Association a entendu exercer pleinement les prérogatives dont elle dispose pour s'assurer de la préservation des intérêts des adhérents. Il est rappelé que ces frais ont fait l'objet d'une prise en charge par le groupe AVIVA à hauteur de 1097949 €.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale s'est tenue à huis clos, en raison de la crise sanitaire, mais les dispositions prises ont permis à un grand nombre d'adhérents d'y assister à distance.

Les dépenses engagées en 2021 ont été de 903756 €. L'Assemblée Générale 2020 avait, quant à elle, coûté 886796 €.

2. La « Lettre de l'Afer »

Une « Lettre de l'Afer » (n° 117) a été envoyée en 2021, pour un coût, hors affranchissement, de 146512 €. Ce poste avait représenté un budget de 380844 € en 2020.

3. Soirées Afer

Les soirées Afer et d'autres événements ont été organisés, selon les possibilités laissées par le contexte sanitaire, pour les adhérents.

Ces événements représentent un coût de 1266862 € en 2021, contre 886321 € en 2020.

4. Conseil d'administration

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration est de 208800 € TTC sous forme d'honoraires, de 507264 € sous forme de salaires, charges sociales comprises et de 58000 € au titre des indemnités de présence au Conseil d'administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2021 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

5. Comité consultatif

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 41136 €.

6. Comité des Sages

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 43074 € pour l'ensemble des sept membres.

7. Dotations aux provisions

Il a été constitué, en 2021, et en application du principe de prudence, des provisions pour risques et charges et pour dépréciations. Ces provisions ont vocation à couvrir, notamment, l'excédent des frais de gestion de la restitution sur les refacturations opérées à ce titre ainsi que divers risques de pertes futures, que l'Association s'efforcera d'éviter.

RÉSULTAT

Au final, le résultat est excédentaire de 286020 €, contre 237940 € en 2020.

Nos fonds propres s'élèvent à 5476165 € après affectation d'une partie de l'excédent de l'exercice.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2021, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 8528275 €.

Cette trésorerie inclut, à hauteur de 1573420 €, des sommes revenant aux adhérents concernés par la restitution. Ces sommes ne sont donc pas disponibles pour l'Afer, et sont versées au fur et à mesure du débouclage des dossiers nécessitant un traitement particulier.

PRÉVISIONS 2022

Produits

Ils sont estimés à :

- Droits d'entrée	200 000 €
- Dotation d'audit et de fonctionnement	7 800 000 €

Charges

Pour 2022, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée générale annuelle, qui pourra à nouveau se tenir en présentiel, l'envoi des « Lettre » de l'AFER, les soirées Afer la communication, les rémunérations des administrateurs, les honoraires d'avocats et différents conseils (protection des données, mises à jour réglementaires, poursuite de la défense des adhérents).

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2022 s'établirait à 264074 €.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET BUDGET 2022

en euros

	2020	2021	2022
	rappel		prévision
PRODUITS			
Droits d'entrée	531 280	131 438	200 000
Dotation de fonctionnement et d'audit	7 744 684	7 942 911	7 800 000
Remboursement exceptionnel cession Aviva France		1 097 949	
TOTAL DES PRODUITS	8 356 742	9 172 298	8 000 000

CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	1 182 212	1 097 437	1 080 000
Services extérieurs	1 085 708	952 609	910 945
Autres charges et services extérieurs	4 711 479	5 245 262	4 942 840
Impôts et taxes	34 914	15 828	16 300
Frais liés au personnel	1 020 193	924 316	687 816
Dotations amortissements et provisions	8 334	429 296	10 000
TOTAL DES CHARGES	8 042 840	8 664 748	7 647 901

Résultat d'exploitation	313 902	507 550	352 099
Résultat financier	5 991	-54 857	0
Résultat exceptionnel	30 485	-12 522	0
Impôt sur les bénéfices	112 438	154 151	88 025
Excédent net	237 940	286 020	264 074
Réserves Cumul des exercices	5 190 145	5 476 165	5 740 239

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

en euros

ACTIF	2021
Immobilisations	213 181
Avances sur commandes	154 000
Créances diverses	266 778
VMP et compte à terme	2 421 563
Disponibilités	6 106 712
Charges constatées d'avance	128 643
TOTAL BILAN	9 290 877

PASSIF	2021
Fonds propres statutaires	38 112
Report à nouveau	5 152 033
Excédent de l'exercice	286 020
Provisions pour risques et charges	310 000
Emprunts et dettes financières diverses	709 842
Dettes fournisseurs	1 037 893
Dettes fiscales et sociales	198 719
Autres dettes	1 558 258
Produits constatés d'avance	0
TOTAL BILAN	9 290 877

Extraits des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site Internet de l'Association (www.afer.fr)

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES*
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Trésorière de l'Association et animation des partenariats de l'Afer

Au titre de l'exercice 2021, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour ses fonctions de Trésorière de l'Association, de déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager.

Pour ces différentes missions, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 96 000 € HT, soit toutes taxes comprises 115 200 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre du premier semestre 2021, Monsieur Jack Lequertier a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, une rémunération brute de 76 997 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 121 334,95 €.

Au titre du second semestre 2021, Madame Staeffen a perçu pour sa fonction de Secrétaire Générale de l'Association, des honoraires pour un montant de 36 000 € HT, soit un montant de 43 200 € TTC.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 277 816 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 385 546 €.

Comité consultatif

Président du Comité consultatif et Président de la Commission relations adhérents

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission « relations adhérents » des honoraires pour un montant hors taxes de 34 280 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41 136 € TTC.

Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif et membre du Conseil de surveillance de la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Stanislas Bernard, Administrateur de l'Association, a perçu pour ses fonctions de Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif, et de délégué à la gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant toutes taxes comprises de 23 400 € TTC.

Déléguée au conseil de surveillance de la gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2021, Madame Myrielle Pélessier, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds, des honoraires hors taxes de 12 500 € HT, soit toutes taxes comprises, 15 000 € TTC.

Déléguée à la protection des données

Au titre de l'exercice 2021, Madame Véronique Staeffen, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée à la protection des données des adhérents de l'Association, des honoraires hors taxes de 10 000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12 000 € TTC.

Honoraires perçus par les administrateurs

Au titre de l'exercice 2021, Madame Line DAHAN (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 32 625 € HT, soit toutes taxes comprises 39 150 € TTC.

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Jean Pierre LEGATTE (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la présidence du comité de surveillance du PERIN Afer pour 11 500 € HT, soit toutes taxes comprises 13 800 € TTC.

Honoraires perçus par les administrateurs

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non-membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre Association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas BERNARD	10 000 €
Jean-Pierre LEGATTE	10 000 €
Myrielle PELLISSIER	10 000 €
Véronique STAEFFEN	8 000 €
Isabelle BOUREAU POST	6 000 €
Pascale LINANT DE BELLEFONDS	10 000 €
Line DAHAN	4 000 €

Soit un montant global de 58 000 €.

*Le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées, est publié sur le site www.afer.fr

RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre Conseil d'administration est composé d'hommes et de femmes compétents et efficaces qui ont su apporter à l'Afer paix, stabilité et prospérité dans le strict respect des statuts de l'Association.

Souhaitant poursuivre dans cette voie, ils vous invitent à voter :

POUR les Résolutions 1 à 12

C'est dans ce sens que seront exercés les pouvoirs adressés au Président de l'Afer

Les résolutions 1 à 4 portent sur l'approbation par les adhérents de l'activité, des comptes 2021 de l'Association, des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes et du budget 2022.

La résolution 5 modifie, pour davantage de transparence, les modalités de prélèvement des frais, sans changer leur montant.

La résolution 6 prolonge la garantie plancher jusqu'à 80 ans au lieu de 75 avec un calcul de toutes unités de compte confondues.

La résolution 7 confirme le mandat au Conseil d'administration pour mettre en place la valorisation quotidienne et poursuivre le développement de l'offre financière.

La résolution 8 concerne le renouvellement du mandat d'une Administratrice.

La résolution 9 concerne la nomination d'un nouvel Administrateur.

La résolution 10 permettra au Conseil d'administration d'examiner les propositions de l'assureur concernant des titres financiers susceptibles d'être proposés aux adhérents.

Prenons notre destin en main. Une vision commune doit être le reflet d'une affinité associative et mutualiste, un ADN voisin. Dans ce nouveau contexte, Aéma Groupe pourrait offrir, aux adhérents qui le souhaitent, de souscrire des titres financiers à émettre par Aviva Epargne Retraite. Les caractéristiques de ces titres financiers, les modalités d'investissement et de détention qui seraient proposées aux adhérents souscripteurs, de même que les protections qui accompagneraient ce dispositif, restent encore à définir par Aéma Groupe. Il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à examiner les propositions qui seront reçues d'Aéma Groupe, étant précisé que le Conseil s'attachera à veiller au respect de l'intérêt des adhérents, à la conformité et à la bonne gouvernance du dispositif.

La résolution 11 protège les adhérents en créant un canton Afer pour le PERin.

La résolution 12 relève de l'Assemblée Générale Mixte et permet à l'Afer d'accompagner des projets innovants dans des domaines complémentaires à l'assurance : l'épargne, la retraite, la finance et la santé.

RÉSOLUTION 1

Compte rendu d'activité du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'administration, l'approuve.

RÉSOLUTION 2

Comptes de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Trésorière de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les comptes annuels pour l'exercice 2021, approuve les comptes annuels de l'Association tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, donne quitus de leur gestion aux Administrateurs et affecte le résultat de l'exercice 2021 de 286 020 € en portant 143 100 euros en report à nouveau et en dotant de 71 510 euros chacun des deux fonds de dotation Afer (Fonds de Dotation pour la Recherche Médicale et Fonds de Dotation d'Intérêt Général).

RÉSOLUTION 3

Rapport spécial du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports établis par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les conventions visées audit rapport.

RÉSOLUTION 4

Approbation du budget 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2022 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

RÉSOLUTION 5

Modification des modalités de prélèvement des frais

L'Assemblée Générale approuve que les frais de gestion et le coût de la Garantie plancher, dont le montant reste inchangé, puissent être perçus dorénavant par diminution du nombre de parts et non plus sur les dividendes.

RÉSOLUTION 6

Évolution de la Garantie plancher

L'Assemblée Générale approuve l'évolution de la Garantie plancher jusqu'à 80 ans, au lieu de 75 ans, sur l'ensemble des unités de compte et non plus par unité de compte, sans aucune modification tarifaire.

RÉSOLUTION 7

Nouvelles offres et options financières

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'administration pour accélérer la mise en place de la valorisation quotidienne et poursuivre le développement de l'offre financière en particulier les nouveaux supports et les options de gestion tels que la gestion sous mandat et le rééquilibrage automatique.

RÉSOLUTION 8

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Véronique Staeffen

Sur proposition du Conseil d'administration l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Véronique Staeffen pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

RÉSOLUTION 9

Nomination d'un nouvel Administrateur

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Louis Abraham Administrateur pour une durée de cinq années, mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.



Jeune Adhérent de l'Afer, Polytechnicien, Louis Abraham, a remporté la médaille d'or du SWERC, championnat d'Europe universitaire d'algorithmes et a été chercheur à la Banque de France au service de la stabilité macro-prudentielle.

Il est actuellement doctorant en finance à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur le thème de la confiance des épargnants et de l'investissement socialement responsable. Louis est également passionné de musique classique et pianiste amateur.

RÉSOLUTION 10

Titres financiers susceptibles d'être proposés aux adhérents

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à examiner les propositions du partenaire assureur concernant les titres financiers qu'il est susceptible d'émettre en faveur des adhérents de l'Afer qui souhaiteraient y souscrire.

RÉSOLUTION 11

Canton du PERin

L'Assemblée Générale approuve le renforcement de la protection des adhérents par la mise en place d'un cantonnement des actifs pour le PERin.

RÉSOLUTION RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTION 12

Modification de l'objet social

L'Assemblée Générale Mixte approuve la modification de l'Article II des Statuts de l'Association ainsi complété :

« Cette Association a pour objet de [...] :

- proposer tous produits ou services permettant d'accompagner la création et le développement d'innovations entrepreneuriales, particulièrement dans les domaines de l'épargne, la retraite, la finance ou la santé;
- [...] ».

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI EN EURO

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euro.

AU DÉBIT	Montants
Frais de gestion financière	10 174 968
50% des contributions à la C3S	932 475
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	-
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	8 010 225
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	914 734 742
Dotation nette à la provision pour participation aux excédents	132 000 000
Dotation nette à la réserve de capitalisation	38 163 715
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	
Solde créditeur à reporter en 2022	793 299
TOTAL DÉBIT	1104 809 424

AU CRÉDIT	Montants
Revenus bruts du portefeuille	1 080 111 952
Intérêts sur avances	12 881 752
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	1 590 898
Reprise nette de provisions pour dépréciation des placements	
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	9 090 598
Reprise nette à la provision pour participation aux excédents	
Prélèvement net opéré sur la réserve de capitalisation	
Avoirs fiscaux	255 085
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	879 139
TOTAL CRÉDIT	1104 809 424

(*) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéfices sur www.afer.fr - document « dernière situation ».

EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EURO :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 914,73 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2021 : 41845,14 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2021 est de $914,73/41845,14 = 0,02186$ soit un taux brut de 2,186 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1+ 2,186 \%) * (1-0,475 \%) = 1,0170$ soit 1,70 %.



EMAIL OU PAPIER ?

Préservez notre environnement. Respectons l'écologie.
Réduisons les coûts. Économisons le papier et les courriers.

Merci de nous adresser votre email en n'oubliant pas de préciser
votre nom, prénom et adresse postale à :

gie@afer.fr

Vous pouvez retrouver les informations relatives à la protection de vos
données personnelles sur le site **www.afer.fr**. Vous recevrez ainsi les
communications de l'Association Afer par voie électronique.

LES CONTRATS AFER TOUJOURS AU TOP !

L'Afer a été cette année encore largement récompensée par la presse spécialisée :
Trophée d'or du Revenu, label d'Excellence des dossiers de l'Épargne,
Oscar du meilleur contrat d'assurance vie pour le contrat d'assurance vie multisup-
port Afer ;
Oscar du meilleur Perin pour Afer Retraite Individuelle...

Découvrez toutes ces récompenses sur :

<https://www.afer.fr/contrat-afer-decouvrez-les-recompenses-2022/>

AVIVA FRANCE DEVIENT ABEILLE ASSURANCES

Aviva France,
partenaire de l'Afer,
devient

abeille
ASSURANCES

Aviva France, notre partenaire assureur, a rejoint Aéma Groupe,
aux côtés de Aésio Mutuelle et de Macif, contribuant ainsi à
donner naissance au 5^e acteur de l'assurance en France.

L'Afer s'était prononcée favorablement pour le rachat d'Aviva
France par AÉMA Groupe. Nous partageons en effet avec

AÉMA Groupe un ADN proche : la qualité, l'humain, la proximité, le dialogue, le
respect des valeurs fortes, le souci constant de l'adhérent, de l'épargnant. Voilà
des valeurs partagées !

Aviva Vie, Aviva Épargne Retraite et Aviva Retraite Professionnelle, nos assureurs,
ont changé de nom respectivement pour Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et
Abeille Retraite Professionnelle, sans incidence pour votre (vos) adhésion(s).

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs du contrat Afer !

Depuis 1990, plus de 193 000 adhérents ont parrainé un proche pour qu'il
devienne à son tour adhérent Afer. Vous souhaitez faire connaître les avantages
du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer ou du plan d'épargne
retraite Afer Retraite Individuelle à une personne de votre entourage ?

Rapprochez-vous de votre Conseiller habituel : une fois votre « filleul » devenu
adhérent de l'Afer, il aura le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de votre choix
parmi notre sélection.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2022

Jun 07	Niort Soirée Afer
Jun 28	Toulouse Assemblée Générale
Sept 12	Nouméa Soirée Afer (streaming)
Sept 22	Cannes Soirée Afer
Oct 06	Lille Soirée Afer
Oct 20	Vichy Soirée Afer
Nov 23	Beaune Soirée Afer
Déc 08	Strasbourg Soirée Afer

✎ Pour participer,
inscrivez-vous sur le site
www.afer.fr rubrique
« actualités et événements »